



**Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Ministère de la Fonction Publique et de la
Modernisation de l'Administration**

**Allocution de Monsieur le Ministre
à l'occasion de la cérémonie de signature
du projet d'appui à la stratégie nationale de lutte
contre la corruption
avec le PNUD**

Rabat, le 16 février 2017

Monsieur le Coordonnateur des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Royaume du Maroc ;
Mesdames et Messieurs ;

C'est avec grand plaisir que je préside aujourd'hui la **cérémonie de signature** du **projet d'appui à la stratégie nationale de lutte contre la corruption** en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), afin de donner un autre élan au programme de coopération avec cette organisation.

Tout d'abord, je tiens à **souhaiter la bienvenue** aux invités, et exprimer ma grande joie pour la participation à cet événement en présence d'experts et de responsables représentants les différents départements ministériels, les institutions de gouvernance, le secteur privé et la société civile, et qui sera consacrée à la signature de l'un des plus importants accords entre le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration et le PNUD sur le thème de la lutte contre la corruption qui revêt un caractère stratégique et critique, de grande priorité nationale au niveau des différents programmes gouvernementaux.

A cette occasion, je tiens à exprimer mes **vifs remerciements** et ma profonde gratitude au PNUD.

En effet, cette rencontre s'inscrit dans le **cadre du partenariat** et des relations stratégiques qui lient le Ministère et le PNUD, visant à soutenir toute initiative de modernisation de l'administration, notamment toute celle qui est susceptible de lutter contre la corruption et proposer des solutions convenables pour réduire ses effets néfastes.

Monsieur le Coordonnateur des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Royaume du Maroc ;
Mesdames et Messieurs ;

Il ne fait aucun doute que la **nature transnationale** des crimes de la corruption, nous impose à **combattre ce fléau non seulement au niveau national**, mais aussi au niveau transfrontalier et ce dans le cadre de la coopération internationale, vue la nécessité grandissante d'améliorer les mécanismes et les outils pour contourner les effets destructeurs de la corruption.

Conscient de ses enjeux, le Maroc s'est **engagé activement au niveau international** par rapport au fléau de la corruption. En effet, c'est **sous le Haut-Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que notre pays a organisé, en 2011, la **Quatrième session des Conférences des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption à Marrakech** et il a eu également l'honneur de présider cette conférence pour une **période de deux ans**.

En outre, notre pays s'est engagé volontairement au **mécanisme d'examen** de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, adopté lors de la troisième session de la Conférence des Etats parties à cette Convention. Il a publié le rapport national relatif aux résultats d'auto-évaluation conformément au cadre référentiel relevant de ce mécanisme.

Cette expérience nous a permis **d'identifier les points forts du système législatif marocains**, et de découvrir aussi les **points faibles** qu'on doit surmonter, à travers la révision des

textes juridiques existants, et la publication d'autres textes juridiques, et ce dans la perspective d'assurer une **harmonisation** complète avec les dispositions de ladite convention.

Actuellement, et dans le cadre de la **deuxième session du mécanisme d'examen**, notre pays est sujet d'un examen effectué par des experts provenant de la Finlande et du Sénégal concernant le degré de conformité du système juridique et institutionnelle avec les dispositions des chapitres 2 et 5 de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, relatifs respectivement aux mesures de prévention et de recouvrement d'avoirs.

Monsieur le Coordonnateur des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Royaume du Maroc ;
Mesdames et Messieurs ;

Le Gouvernement estime que la lutte contre la corruption constitue un **choix déterminant et décisif** pour la consolidation de la bonne gouvernance, et c'est dans ce sens que la Stratégie Nationale pour la lutte contre la Corruption a été approuvée par le gouvernement.

Cette stratégie renforce la **convergence entre les programmes transversaux** et sectoriels, elle allie entre ce qui est **juridique et procédural** d'une part, et ce qui est **préventif et pénal** d'autre part. Elle est basée également sur le partenariat stratégique avec toutes les parties prenantes nationales et internationales afin d'améliorer le système national d'intégrité.

Cette Stratégie a adopté une **vision** qui ambitionne de renforcer l'intégrité et de réduire de façon significative la corruption au Maroc à l'horizon 2025, et ce à travers la réalisation de **deux objectifs stratégiques** suivants :

- **Premier objectif** : Inverser la tendance de manière irréversible et visible et renforcer la confiance des citoyens dans l'Etat
- **Deuxième objectif** : Améliorer l'intégrité des affaires et le positionnement du Maroc à l'international

Afin d'atteindre ces objectifs, la stratégie est traduite selon un **plan d'actions clair et bien défini**, basé sur des **10 programmes objectivés**, incluant **236 projets** qui doivent être mis en œuvre sur 3 périodes (court terme, moyen terme et long terme) y compris la réalisation de quelques résultats tangibles, et ce par la mobilisation de toutes les ressources humaines et financières nécessaires.

La stratégie repose sur **5 piliers** importants, à savoir la **gouvernance**, la **prévention**, la **répression**, la **communication/sensibilisation** et la **formation/éducation**.

Nous sommes conscients de l'importance que revêt ce projet, que nous allons signer aujourd'hui, qui traduit formellement la **volonté commune** entre le Gouvernement du Maroc et le PNUD d'aller de l'avant dans la lutte contre la corruption sur la base d'une coopération renforcée.

Cette importance se reflète dans le fait qu'il contribuera certainement au **renforcement de la mise en œuvre** de la Stratégie Nationale anti-corruption, en vue de réduire les

foyers de corruption, de renforcer l'intégrité et d'améliorer le mécanisme de reddition des comptes, tout en assurant un service de haute qualité notamment dans les services sociaux, à l'horizon de **progresser dans l'indice du développement humain et la réalisation des objectifs du développement durable (ODD)**.

Monsieur le Coordonnateur des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Royaume du Maroc ;
Mesdames et Messieurs ;

Le Gouvernement Marocain, qui mise sur la **modernisation de l'administration** publique comme un moyen inéluctable à la mise à niveau de notre pays sur le plan socio-économique, est déterminé à poser les bases d'une administration moderne, efficace, responsable, citoyenne et proche du citoyen et de ses préoccupations, pour laquelle ce projet constitue un pilier pour accompagner les chantiers de la **transformation administrative**.

Que dieu nous aide pour travailler pour le bien de notre pays sous le **leadership clairvoyant** et la **politique sage** de réforme de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que dieu l'assiste.

Je vous remercie de votre attention.